- Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, un 2° tour de scrutin a eu lieu le 6 octobre et a donné les résultats suivants: Nombre des votants, 9,422. Bulletins blancs et nuls à déduire, 150, Suffrages exprimés, 9,272. Ont obtenu: MM. de Lanessan...... 4.875 voix. Lenglé 4.268 — M. de Lanessan a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de Lanessan, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait

aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. - M. de Lanessan est admis.)

M. de Champvallier, rapporteur. — Département de la Seine, 8° arrondissement de Paris.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants : Electeurs iuscrits, 18,402, dont le quart est de 4,601.

Nombre des votants, 12,665.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 91. Suffrages exprimés, 12,574, dout la majorité absolue est de 6,288.

Ont obtenu:

MM.	Frédéric Passy	4.066	voix.
441	Marius Martin	3.640	_
	Edouard Hervé	3.621	-
	Maurice Binder	1.239	

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, un 2e tour de scrutin a eu lieu le 6 octobre, et il a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 12,142. Bulletins blancs et nuls à déduire, 70. Suffrages exprimés, 12,072.

Ont obtenu:

MM. Marius Martin	6.831	voix.
Frédéric Passy	5.114	-
Picard	64	-
Edouard Hervé	. 38	-
Maurice Binder	8	-

M. Marius Martin a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffra-

ges exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Marius Martin, ayant déjà fait partie des assemblées municipales, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. - M. Marius Martin est admis.)

M. Gustave Isambert, rapporteur. - Département de la Seine, 12° arrondissement de Paris, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants: Electeurs inscrits, 10,919, dont le quart est de 2,730.

Nombre des votants, 9,204. Bulletins blancs et nuls à déduire, 336. Suffrages exprimés, 8,868, dont la majorité absolue est de 4,435.

Ont obtenu:

OH OD TOLL	
MM. Fiaux 3.679	
Camille Dreyfus 2.120	-
Boué	-

MM.	Labusquière	1.126	-
	Marsoulan	575	-
	Zevaco	77	

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité il a été procédé, le 6 octobre, à un 2º tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 8,792. Bulletins blancs à déduire, 146. Suffrages exprimés, 8,646.

Ont obtenu:

MM. Camille Dreyfus..... 4.481 voix. Fiaux..... 4.162 —

M. Camille Dreyfus a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Camille Dreyfus, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9e bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. - M. Camille Dreyfus est admis.)

M. Gustave Isambert, rapporteur. -Département de la Seine, 13e arrondissement de Paris, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 7,860, dont le quart est de 1,990.

Nombre de votants, 5,963. Bulletins blancs et nuls à déduire, 200. Suffrages exprimés, 5,763, dont la majo-

rité absolue est de 2,882.

Ont obtenu:		
MM. Planteau	2.426	voix.
Hovelacque	2.122	
Devillers	648	-
Linol	475	-
Grippa	59	-
Vibert	24	
Aymonnet	8	-

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour de scrutin, il a été procédé, le 6 octobre, à un second tour qui a donné les résultats suivants:

Votants, 5,664. Suffrages exprimés, 5,546.

Ont obtenu:

MM.		2.978 voix.
	Planteau	2.562 —
	Aymonnet	3 -
	Grippa	3 -

M. Abel Hovelacque a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Abel Hovelacque, faisant partie du conseil général de la Seine, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Hovelacque est admis.)

M. Gustave Isambert, rapporteur. -Département de la Seine, 14e arrondissement de Paris, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 15,160, dont le quart est de 3,790.

Nombre des votants, 12,781. Bulletins blancs et nuls à déduire, 360. Suffrages exprimés, 12,421, dont la majorité absolue est de 6,212.

Ont obtenu:

	0140 02001104		
IM.	Jacques	5.016 v	
	Girou	4.763	
	Dunal	962	-
	Perilhou	512	-
	Perin	660	-
	Chapoulié	512	-
	THE RESERVE AND THE PROPERTY OF THE PARTY OF		

Aucun des candidats n'ayant réuni le nombre des suffrages nécessaires pour être déclaré élu, il a été, le 6 octobre, procédé à un 2° tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 12,041. Suffrages exprimés, 11,887.

Ont obtenu:

	OH on corre		
MM.	Jacques	5.959	
	Girou	5.890	
	Perin	9	-
	Dunal	6	
	Chapoulié	3	-

M. Jacques (Edouard-Louis-Auguste) a été proclamé député comme ayant réuni la

majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Jacques, étant président du conseil général de la Seine, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. — M. Jacques est admis.)

M. Gustave Isambert, rapporteur. -Département de la Seine, 15e arrondissement de Paris, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,605, dont le quart

est de 3,652. Nombre des votants, 11,786.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 378. Suffrages exprimés, 11,408, dont la majorité absolue est de 5,705.

Ont obtenu:

ı	MM. Eugène Farcy	6.569	voix
١	Maillard	3.971	-
١	Pelluet	728	-
	Eugène Gilliard	140	1

M. Eugène Farcy a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Eugène Farcy, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9e bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. - M. Eugène Farcy est admis.)

M. Levêque, rapporteur. — Département de la Seine, 10° arrondissement de la ville de Paris, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,951, dont le quart est de 3,738. Nombre des votants, 12,223.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 299. Suffrages exprimés, 11,924, dont la majorité absolue est de 5,963.

Ont obtenu:

	OHO OD COM		
MM.	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW		
	Thibaudin	4.663	-
	Cortiès	574	
+62	Legrand	388	-
Contract of the second	Cotton.	h	-

M. Eugène-Henri Brisson a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de